NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Marchands de décorations

M. RÉVEILLARD SE CONSTITUE PRISONNIER

Les incidents se succèdent plus extraordinaires, plus réjouissants les uns que les autres. On croyait M. Réveillard en fuite. Il avait fui seulement devant la police pour aller au-devant de la justice. Il fut régulièrement informé par Enghien, pays où il est honorablement connu, entre deux gendarmes.

Il avait donc rendu, l'avant-dernière nuit, au Palais de justice de Paris, pour se constituer prisonnier. Il avait convié un journaliste à la cérémonie. Mais voilà ! le garde de service dormait, et le substitut, également très sérieux, était allé se coucher. M. Réveillard a dû qu'il reviendrait.

Tel est ce que narrait longuement, hier, un journal du matin.

A 11 heures et demie, accompagné de son défenseur, M. Réveillard est revenu au Palais se constituer prisonnier. Il a été écroué à la prison de la Santé.

RÉVEILLARD A ENGHIEN

M. Réveillard habitait à Enghien, au numéro 27 de l'avenue de Cuisinière, une propriété confortable, riveraine du lac. Il en était devenu propriétaire, à la stupéfaction générale, en quittant un modeste logis de trois cents francs par an, et y avait fait exécuter pour près de cent mille francs de travaux. La rumeur publique prétendait qu'il d'avait jamais payé la vendeur et les entrepreneurs autrement qu'en nature et établissait un rapport étroit entre cette fortune imprévue et la pluie de décorations de Marcelle, de dispensée même de décorations, qui s'était subitement abattue sur la population de la banlieue.

Quoique payant rarement, Réveillard menait une vie du grand seigneur. Il avait un personnel nombreux, une luxueuse automobile, des jardins qui s'illuminaient la nuit sous une profusion de lampadaires électriques. Homme de progrès, il arrosait ses pelouses à l'électricité, lavait son linge à l'électricité, éclairait ses poules à l'électricité et quand l'une d'elles entrait dans son nid pour y pondre un œuf nouveau, un déclanchement électrique prévenait aussitôt le maître de la maison de cet heureux événement. Il est vrai que tout ce luxe insolite ne lui coûtait pas très cher.

UNE CARRIÈRE MILITAIRE RAPIDE

Bien que ne figurant pas sur l'annuaire de l'armée, Réveillard affectionnait le prestige du costume militaire. Il débuta, à Enghien, comme sous-lieutenant de tirailleurs algériens et se promut, au bout de quelques mois, au grade de lieutenant. Une condamnation pour port illégal d'effets militaires n'entrava point sa vocation. Il fit imperturbablement coudre à sa tunique un troisième galon, agrémenté des aigrettes d'officier d'état-major, et se présida désormais qu'en tenue de capitaine, délégué du gouvernement, les distributions générales de Michan Flicker et de la Ligue du Bien Public.

Une enquête administrative a récemment révélé la situation militaire. Joseph Réveillard était l'ancien brosseur du colonel Le Turé, aujourd'hui général de brigade à Saint-Denis. C'est dans ce brossage journalier qu'il avait pris le goût de l'uniforme et l'amour du galon.

Notre enquête à Lille

L'ENQUÊTE DE LA POLICE CONTINUE

La liste des personnes qui furent victimes de Valenel et de ses amis, n'est pas encore tout à fait close. Chaque jour de nouveaux dupes se font connaître et s'ajoutent à les entendre que M. Guyot, chef de la sûreté, consacre son temps.

Contrairement à l'habitude, M. Guyot n'a pas voulu fixer le repos dominical et préférant faire la matinée, il a longuement interrogé deux personnes sur les dépositions desquelles on a observé le mutisme le plus absolu.

Les décorations de M. de Montigny

Nous avons pu, néanmoins, savoir de qui il s'agissait.

C'est tout d'abord de M. le vicomte A. de Montigny, rentier, aviateur et enfin vice-président de Bolivie, demeurant rue de Béthune, 39.

Comment entre-t-il en relations avec M. Evrard et Dutruelle ? C'est ce que nous ignorons complètement. Ce que nous savons, c'est que M. A. de Montigny aimait les décorations et qu'à défaut d'autres, il savait accepter les distinctions que Valenel et ses amis distribuaient avec une étonnante prodigalité.

M. de Montigny, qui affirma n'avoir jamais été à l'affut de bouts de rubans, était, à ce que l'on raconte, de toutes les premières et comme le disent parfois et bien certains de nos confrères, il n'y avait pas de « pluie » sans qu'il en ressentît les bienfaits.

Le vice-consul versa des sommes importantes, mais jusqu'ici il ne nous a pas été possible de savoir à combien elles s'élevaient.

M. de Montigny a remis à M. Guyot tous les diplômes qu'il avait reçus.

Nous aurions voulu demander quelques explications à M. de Montigny, mais quand nous nous présentâmes à son domicile, on nous fit répondre qu'il était absent.

Quant à M. Gustave Bonnet, défendu par M. Guyot a été M. Beck, dentiste rue Saint-Genois. M. Beck aurait versé une somme de cinquante francs en échange du diplôme des Chevaliers du Devoir.

Chez les convives du 5 juin

Le chef de la sûreté, qui se rendit dans l'après-midi de dimanche chez diverses personnes ayant assisté au fameux banquet du 5 juin 1910, entendra prochainement plusieurs pharmaciens avec lesquels MM. Evrard et Dutruelle eurent des relations.

La police recueillera le plus grand nombre de témoignages possible, mais il est certain qu'elle ne connaîtra pas toutes les victimes, malgré ses nombreuses investigations.

M. Evrard, comme le disait hier M. le commissaire central, voyageait beaucoup et, à n'en pas douter, il devait placer des décorations dans toutes les localités où il passait.

Tandis que leur chef interrogeait, les secrétaires du service de la sûreté ont soigneusement rangé tous les diplômes et décorations saisis chez MM. Evrard, Dutruelle, et ceux remis par les victimes : « Bien public », « Pro Humanitate », « Les Chevaliers de Devoir », « L'Académie Purthanopéenne », « La Croisant Rouge du Monde », « La Grande Couronne ».

Ces documents seront, avec les dépositions, envoyés à M. Tartat, juge d'instruction à Paris.

Le dossier est déjà très volumineux.

Chômage des Canaux en 1911

Pour l'année 1911, les chômages des canaux ont été répartis de la façon suivante :

REGIONS NORD ET EST

A. — **Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.** — Aucun chômage, sauf sur le canal de Guines, où l'Ecluse Carnée chômera 30 jours, du 15 juin au 30 juin.

B. — **Ligne de Mons à Paris et à Rouen.** — Canal de Mons à Condé : néant.

Bief de Folleny : 30 jours (15 juin au 15 juillet). Le reste de la rivière : néant. Canal de Saint-Quentin, canal latéral à l'Oise, rivière d'Oise canalisée : néant.

Seine. — De Conflans à Paris et de Conflans à Rouen : néant. Interruption de la navigation à l'ancienne écluse de Bougival : du 17 août au 1er septembre 1911.

Canal Saint-Denis. — 15 jours (15 juillet au 1er août).

Canal Saint-Martin. — 20 jours (17 août au 27 août).

C. — **Ligne de Charleroi à Paris et à Rouen.** — Sambre canalisée. — De la frontière à Landrecies : néant.

Canal de la Sambre à l'Oise. — De Landrecies à La Fère : néant. La Société concessionnaire du canal exécutera, en 1911, un certain nombre de travaux pour lesquels la navigation doit être interrompue. Ces travaux devront être effectués en plusieurs reprises d'une durée maxima de trois jours et pendant les chômages nécessitant par les crues de la Sambre. Canal de Saint-Quentin, canal latéral à l'Oise, Oise canalisée et Seine : néant.

D. — **Ligne de Picardie.** — Canal de la Somme. — 30 jours (15 juin au 15 juillet). Les biefs de : Ham, Offoy, Péronne, Sormont, Méricourt, Corbie et tous les biefs à l'aval de ce dernier resteront en eau.

E. — **Ligne des Ardennes.** — Canal des Ardennes. — De Pont-à-Bar à Semuy : 20 jours (15 juin au 5 juillet). Partie latérale de l'Aisne entre Vouziers et Vieux-les-Asfeld, 20 jours (15 juin au 5 juillet).

Canal latéral à l'Aisne. — De Vieux-les-Asfeld à Celles : 20 jours (15 juin au 5 juillet).

Aisne canalisée. — Biefs de : Fontenoy, Vix et Couleuy : 20 jours (15 juin au 5 juillet). Autres biefs : 15 jours (15 juin au 30 juin).

Canal de l'Oise à l'Aisne. — 20 jours (15 juin au 5 juillet).

F. — **Ligne de Metz et de Strasbourg à Paris.** — Moselle canalisée. — Des écluses accolées numéros 1 et 2 à Pagny-sur-Moselle : 30 jours (15 juin au 15 juillet). Les biefs numéros 8 et 9, de Pont-à-Mousson à la frontière allemande, seront maintenus en eau avec un mouillage minimum de 2 mètres.

Canal de la Marne au Rhin. — De Vitry-le-François à Lay-Saint-Rémy : 30 jours (15 juin au 15 juillet). De l'écluse n° 27, à Toul, à la frontière allemande, à Xures : 30 jours. — (15 juin au 15 juillet). Pourront être maintenus en eau : sur le versant de la Marne, les biefs 43, 48, 41, 43, 34 et 18 ; sur le versant de la Moselle, le bief 13 ; sur le versant de la Meurthe, les biefs 25, 21 et 19.

Canal de la Marne à la Saône. — 30 jours — 15 juin au 15 juillet.

Canal de Saint-Dizier à Vesoy — 30 jours — 15 juin au 15 juillet. Tous les biefs pourront être successivement vidés, mais les mesures nécessaires seront prises pour qu'il y ait toujours suffisamment de vivres en eau pour garer les bateaux.

Canal latéral à la Marne. — De Vitry-le-François à Condé-sur-Marne : 30 jours. — 15 juin au 15 juillet. De Condé-sur-Marne à Bisy : 15 jours. — 17 août au 1er septembre. Les biefs de Sarry et de Tours seront maintenus en eau.

Canal de l'Aisne à la Marne. — 30 jours — 15 juin au 15 juillet. Les biefs de Cauroy, de l'Espérance et de Condé seront maintenus en eau.

Le 1er Mai dans la région

A MAUBEUGE

Le lundi 1er mai, chômage général au grand salon de Sous-le-Bois, à 3 heures de l'après-midi.

A JEUMONT

A l'occasion du 1er mai, plusieurs usines de la région chômeront. A citer celles de M. Théophile Haut, de l'Electricité du Nord et de l'Est, de MM. Letienne et Thomas.

Par contre, les usines Baume-Marpont et la Glacerie de Bousseis resteront ouvertes.

Conseil départemental d'Hygiène du Nord

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le 26 avril, à la Préfecture, sous la présidence de M. le docteur Lambling, vice-président.

Il a donné un avis favorable à un certain nombre de demandes d'autorisation de démaintien en activité de briqueteries flamandes et de tuileries particulières. Il a approuvé les conclusions du rapport tendant à autoriser la ville de Quesnoy-sur-Deûle à installer un abattoir public, et la ville de Cambrai à établir un réseau d'égouts.

Le Conseil a adopté les conclusions d'un rapport tendant à autoriser un dépôt de linoléum inflammable à Dunkerque, et rejeté la demande d'autorisation de construire un voisinage du cimetière de Lourches. Il a approuvé ensuite la nouvelle rédaction du règlement de vidange des fosses d'aisances à Roubaix. Enfin, il a nommé une commission pour l'examen de la demande d'un industriel relative au déversement d'eaux industrielles dans le lavoir à Somain.

Union des Corps de Sapeurs-Pompiers

L'assemblée générale de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord de la France (Nord et Pas-de-Calais), aura lieu à Roubaix, le dimanche 18 juin prochain.

Dans le programme de cette fête figurera l'inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers de Roubaix. Les corps de sapeurs-pompiers désireux de faire partie de l'Union sont priés d'envoyer leur adhésion à M. le chef de bataillon Bolvin, président, commandant les sapeurs-pompiers de Lille.

Ponts et Chaussées

M. Charles Secq, sous-ingénieur de 1re classe des Ponts et Chaussées, détaché, dans le département du Nord, au service municipal de la ville d'Armentières, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Pierre Duhamel, sous-ingénieur de 2e classe des Ponts et Chaussées, actuellement attaché, dans le département du Pas-de-Calais, au service maritime, a été affecté, à dater du 1 mai prochain, dans le département de Seine-et-Oise, au service ordinaire.

Une fillette écrasée par un train

ENTRE BOUVELINGHEM ET ACQUIN

Une enfant de trois ans, fille de M. Blanchard, garde-barrière, traversait la voie ferrée, au moment où un train arrivait à Westbecourt. Malgré tous ses efforts, le mécanicien ne parvint pas à arrêter la locomotive et la pauvre petite tamponnée, eut la tête détachée du tronc.

Un aviateur consommant pour la coupe Pomery atterrit à Guillaucourt

Dimanche, vers 10 heures du matin, un aéroplane atterrit près de la ville. C'était un biplan Taudron n° 9. L'aviateur, M. Delaelle, nous a fait le récit suivant : « Je suis parti de Le Crotoy près Noyelles à 6 heures du matin. J'ai dû atterrir à Crécy, près de Fruges, une première fois, par suite du mauvais fonctionnement du moteur. J'ai atterri pour la même raison ici à Guillaucourt. Il ajoute qu'il participait à la coupe Pomery.

L'aviateur est reparti à 10 heures sur Gand (Belgique) après avoir réparé son moteur au point.

Enfants incendiaires à Hannescamps

Robert Jacquier, 1 dans, enfant assisté de la Seine, et J.-B. Lengiet, 10 ans, demeurant à Monchy-au-Bois, passant dans la commune, entrèrent chez M. Joseph Derue, cultivateur, et demandèrent un morceau de pain.

M. Derue étant absent, ils firent remarquer Alexandre Lemaire, 10 ans, également pupille de la Seine, qui leur répondit : « Ce n'est pas ici l'auberge ici ». — « Ah ! on ne fait pas l'aumône, eh bien ! nous allons mettre le feu ! » Ce fut la réponse de Jacquier et de Lengiet qui se dirigèrent vers la grange, enlevèrent des allumettes et enflammèrent un tas de paille.

Lemaire ayant voulu s'interposer pour éteindre le commencement d'incendie, fut rossé d'importance.

L'incendie fut éteint par les voisins et pendant ce temps les petits grêlins s'éclipsèrent. 1400 bottes ont été détruites en enfumées.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine

A CAMBRAI

Samedi à dix heures, a eu lieu, place Fénelon, le concours de taureaux qui se tient chaque année en notre ville. La commission d'examen était composée comme suit : MM. Allex, sous-préfet ; Montsarrat, vétérinaire départemental en chef ; Mercgrette-Ledieu, président du Comice agricole de l'arrondissement ; Vérin ; Petit ; Samorot, vétérinaire à Cambrai ; Haulcour, vétérinaire départemental adjoint.

Les primes suivantes ont été attribuées :

1re catégorie. — Sept primes de 200 fr. aux taureaux approuvés ci-après énumérés :

Chantecler à MM. Gabet et Tamboise, d'Inchy. — Nicolas à M. Gamez Jean, de Morenchies. — Baptiste à M. Langrand Gustave, de Beaurain. — Cyrano à M. Cardon Fernand, de Saint-Python. — Major à MM. Gabet et Tamboise, d'Inchy. — Crésus à M. Derly Paul, de Crèvecœur. — Bon Souhait à M. Langrand Henri, de Briastre.

Trois primes de cent francs aux taureaux approuvés ci-après énumérés :

Vigoureux à M. Cardon Fernand, de St-Python. — Sultan à Mme veuve Caille, de Bethencourt. — Robert à M. Lefebvre Emile, d'Escaudœuvres.

2e catégorie. — 3 médailles en argent aux taureaux suivants ci-après énumérés :

Moreton à M. Gamez Jean, de Morenchies. — Robert à M. Lefebvre Albéric, de Lesdain. — Brutus à M. Capon, de Wambaix.

L'École ambulante ménagère agricole et de laiterie du Nord à Roubaix

Un arrêté de M. le Préfet du Nord a fixé à Roubaix, le siège de la 25e session de l'une des 2 écoles ambulantes ménagères agricoles et de laiterie du Nord.

L'ouverture de cette session devait avoir lieu lundi 24 avril, mais en raison de la foire de Roubaix, les cours théoriques et pratiques ne commenceront effectivement que le lundi 1er mai, à 9 heures du matin.

On sait avec quelle faveur les écoles ménagères agricoles sont accueillies dans toutes les régions agricoles du Nord ; et les services qu'elles ont déjà rendus. Nous les résumerons en disant qu'inaugurées le 1re, le 5 décembre 1906 ; la 2e, en janvier 1908, les 2 écoles départementales ont reçu ensemble, non comprises les élèves des sessions en cours : 474 jeunes filles sur lesquelles 360 ont mérité leur diplôme avec distinction. Si la majorité des élèves des écoles ménagères agricoles est formée par des filles d'agriculteurs, il est à remarquer qu'elles sont dans toutes les communes où les écoles ont passé, un certain nombre de filles de bourgeois ou de personnes ayant des professions libérales, n'ont pas hésité à se faire inscrire et se sont toujours fait remarquer par leur assiduité et leur application.

C'est qu'en effet, les écoles ménagères agricoles ne se bornent pas à enseigner théoriquement et pratiquement ce qui a trait à la laiterie, beurrerie, fromagerie ou à la basse-cour ; elles enseignent également aussi l'enseignement théorique et pratique de toutes les notions qui doivent faire de la jeune fille une maîtresse de maison accomplie capable d'exécuter tout ce qu'elle peut être amenée à commander. C'est ainsi que chaque jour la moitié des élèves occupe leur matinée à tous les travaux du ménage : cuisine simple, hygiène et économie, fabrication de conserves ménagères de fruits et de légumes, notions élémentaires de couture et de coupe, emploi de la machine à coudre. Ce sont là évidemment des connaissances qui sont utiles à toutes les jeunes filles, quel que soit l'avenir qui leur est réservé.

L'autre moitié des élèves est occupée de 2 heures à 5 heures, au traitement du lait, à la fabrication du beurre et des différents fromages. Lorsque l'exposition sera complètement installée, les travaux s'effectueront dans un étand spécial déjà aménagé à cet effet à l'intérieur du Village Normand. Les élèves changeant de section toutes les semaines, en n'est donc qu'une semaine sur 2 et après-midi seulement, que les jeunes filles de l'école ménagère agricole auront à se rendre à l'exposition pour les travaux pratiques de laiterie et de fromagerie.

La municipalité de la ville de Roubaix a consacré les locaux de l'ancienne Académie de Musique, de la Place Notre-Dame, à l'installation de l'école ménagère agricole et de laiterie. Ces locaux étant très vastes, un grand nombre d'élèves peuvent suivre les cours.

Nous rappelons que ces cours sont gratuits, et que toutes les jeunes filles âgées d'au moins 16 ans, peuvent être admises, quelle que soit la commune qu'elles habitent. Il leur suffit de se présenter à Mlle Loubey, directrice de l'école. Les plus éloignées sont autorisées à prendre leurs repas à la table de leurs maîtresses ; elles participent à la préparation de ces repas qui, pour relâchement, par exemple, ne représente qu'une dépense de 50 à 60 centimes par tête.

Enseignement primaire

NOMINATIONS

Le mouvement suivant a été opéré dans le personnel de l'Enseignement primaire du Pas-de-Calais.

Sont nommés instituteurs titulaires à :

Loos-en-Gohelle, M. Bandelique, de Tubersent ; Tubersent, M. Lefebvre, de Boulogne-sur-Mer-Hameaux, M. Brocquard, de Givenchy-le-Noble ; Ecuissins, M. Dubourvenelle, la Herlière ; La Herlière, M. Renouvin, de Fleurbaix, P.-Bert ; Wencourt, M. Warin, de Radinghem ; Nédonchel, M. Henry, de Lens, P.-Bert ; Acq, M. Astrom, de Houvroy ; Wanquetin, M. Grelaine, d'Hulluch.

Sont nommées instituteurs titulaires à :

Givenchy-le-Noble, Mlle Vilet, de Bouhans-sur-Canche ; Wingles, curasse, création, Mme Dupuich, institutrice de Wanquetin ; Wanquetin, Mme Grelaine, d'Hulluch ; Hulluch, Mme Tabary, de Beaucourt-l.-C. ; Beaucourt, centre, Mme Clérot, d'Isel-les-Equerchin ; Isel-les-Equerchin, Mme Dervy, d'Acq ; Acq, Mme Astrom, de Beaucourt ; Grainmont-l.-Hesmicourt, Mlle Brouard, de Bouvelinghem ; Bouvelinghem, Mme Nicolai, de Sauchy-Lestrée ; Calais, école maternelle rue de l'Estrem, Mme Gontal, d'Arras ; Arras, école maternelle, rue des Ecoles, Mlle Crendal, de Nœux-les-Mines ; Nœux-les-Mines, école maternelle, Mlle Brasseur, de Carvin ; Fourmies, Mlle Cornet, titulaire à Etaing ; Beaumetz-les-Loges, Mlle Bosbu, à Mencas ; Mencas, Mlle Drécourt, de Carvin ; Bavincourt, Mme Montell, à Wingles ; Beaucourt-le-C., Mlle Bury, de Quéant ; Clairmarais, Mlle Tanfin, de Longuenesse ; Etaing, Mlle Briache, de Drocourt mines.

Sont nommés instituteurs titulaires adjoints à :

Boulogne, M. Recourt, de Boulogne ; Boulogne, M. St-Pierre, M. Clère, en congé ; Lens, P.-Bert, M. Marc, de Bétheny ; Lens, P.-Bert, M. Lemaire, de Barlin ; Auchel, M. Sauvage, de Lévin ; Liévin, H.-Marin, M. Mahille, de Lévin ; Liévin, Condé, M. Beaucourt, de Wingles ; Wingles, M. Rosel, d'Auchel ; Lefersel, M. Vicart, de Clairmarais.

Sont nommés instituteurs titulaires adjoints à :

Loos-en-Gohelle, g., Mme Bandelique, de Tubersent ; Tubersent, Mlle Lefebvre, de Boulogne ; Boulogne, Mme Trouillier, de Loos-en-G. ; Lens, Mme Rogard, de Beaumetz-l.-L. ; Ferfay, Mlle Pecquet, de Fernay, g. ; Vitry, Mme Duroyé, de Lefers ; Lifers, Mme Warin, de Nédonchel ; Lens, P.-Bert, Mme Lemaître, de Barlin ; Wingles, centre, Mlle Darrot, d'Hulluch.

Sont nommés instituteurs et institutrices stagiaires à :

Beuvers-sur-Canche, Mlle Prouchet, de Mercatel ; Zouafques, Mlle Delaoy, de Lens, a. aux ; Mercatel, Mlle Bacquet, de Beuvers-sur-Canche ; Béthune, M. Delelis, de Chocques, M. Lefranc, d'Hermies ; Chocques, M. Vivol, d'Allouagne ; Allouagne, M. Pétain, de Saillemines ; Saillemines, M. Colle, supp. auxil. ; Barlin, M. Louvelet, titulaire ; Rouvroy, M. Lair, supp. auxil. ; Hulluch, M. Tabary, d'Harnes ; Harnes, M. Barbe, suppléant auxiliaire ; Bécelle, M. Deslalaye, suppléant auxiliaire ; Sauchy-Lestrée, Mlle Forman ; Wingles, Mme Démarin, de Wingles ; Quéant, Mlle Arnaguet, supp. auxil. ; Carvin, Mlle Sérré, a. a. ; Auchel, Mme Dion, en congé ; Drocourt, Mlle Petit, d'Ablainc-s.-l. ; Douai, M. Lefranc, de Lécluse ; Lécluse, M. Delotte, de Loos-en-Gohelle ; Loos-en-Gohelle, M. Bohu, de Gouy-Servins ; Gouy-Servins, Mlle Dertulle, en congé ; Saint-en-Gohelle, M. Bernier, a. a. ; Ferfay, Mlle Grassa, a. a. ; Ayette, Mlle Gaussot, a. a. ; Carvin, Mlle Berrelier, a. a. ; Longuenesse, Mlle Delvallée, a. a. ; Wingles, Mme Rabel, d'Auchel ; Nédonchel, Mme Henry, de Lens ; Barlin, Mlle Becquet ; Hulluch, Mlle Delcourt, a. a. ; Wingles, Mlle Cadrelle, de Wingles ; Wingles, Mlle Merlin, d'Annequin ; Annequin, Mlle Delarcelier, a. a. ; Douai, M. Bédoiseur, a. a. ; Bourthes, M. Rouchaville, a. a.

LILLE

Recontaches

Je ne comprends pas qu'on fasse des affaires à M. Evrard et à M. Dutruelle. Le pôvres ! Pourquoi ces poursuites ? Pourquoi ces interrogatoires, ces confrontations ? Ce n'est pas fini de les embêter !...

Oui ou non, comme on n'est en République ? Et le commerce est-il libre ? Et, aussi bien que les autres, celui de la prosmenterie ?

Ne vendaient des rubans. Eh bien ! est-ce mercier, celui dont la maison n'est pas au coin du quai ? Le lui demandez-vous ? Et quand on a affiché exclusivement pour des mes ?... Vous pouvez vendre des rubans, de toutes les couleurs, à la plus grande moitié de genre humain, et dès lors qu'il s'agit des hommes, dont beaucoup sont mariés, le commerce en devrait illicite ?

D'ailleurs, MM. Evrard et Dutruelle se défendent énergiquement d'avoir vendu des décorations. Ils n'ont en débaucher, était pour rendre service à des amis. Ils ont fait partie de la tout de chanoine vaniteux ! Causent mauvaise pour le traiter matériellement comme de vulgaires mercenaires et à vouloir les faire pouvoirs pour tromperie — la quantité y étant — sur la qualité vendue.

Encore que comme voyageur, M. Evrard n'est pas le premier venu. Et c'est un grand aigrefin, que diable ! Il a fait et il est auteur de la Cour de Sa Majesté de Roi du Congo, il a fait voir son gracieux souverain, Léopold... Eut-il pu trouver d'avoir commerce ? Il donc ?

M. Evrard, en notre siècle démocratique, est une façon — pas une centre-façon, comme ses diplômes, — M. Evrard est une façon de bourgeois gentilhomme. C'est un type dans le genre de M. Jourdain... M. Jourdain ne vendait pas de drap. Il en cédait à ses amis — pour de l'argent.

LA CARMANETTE.

LE CHIEN DE TRAIT

La garde Pomère a dressé contravention pour infraction à la loi Grammont au marchand ambulant Amédée Hilvaert, qui se faisait traîner dans une charrette attelée de trois chiens.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

A l'Elysée

M. FALLIÈRES CONFERE AVEC MM. MONIS ET CRUPPI

Paris, 30 avril.

M. Fallières a reçu aujourd'hui le Président du Conseil, à 5 heures et le Ministre des Affaires Etrangères à 6 heures et demie.

Les ministres se réuniront en Conseil mardi prochain dans la matinée.

Le 1er Mai à Paris

Paris, 30 avril.

L'Union des Syndicats a promulgué aujourd'hui l'ensemble des mesures qu'elle compte prendre à l'occasion du meeting du 1er mai.

Les boîtiers de cartes ont voté les instructions suivantes :

Le pointage commencera à 8 heures précises du matin dans chaque section et sera suspendu à 11 heures exactement ; il sera repris à 2 heures pour cesser définitivement à 6 heures du soir. D'autres instructions ont été données à nos camarades chargés de bourgeons et en outre de la publicité à donner aux itinéraires pour la distribution des circulaires dont ils sont porteurs ; ils devront rallier les groupes des manifestants vers les points de concentration d'où ils sont tirés les efforts de chaque bourgeon et agir suivre de nos pour éviter les provocations et les injures.

Les chargés de bourgeons, délégués par l'Union des Syndicats, prendront la tête des cortèges et feront en sorte tout le nécessaire pour prévenir les incidents et les conflits. Ils écarteront tous éléments qui pourraient, sans raison, provoquer des violences ; ils devront également faciliter la concentration des deux à trois heures et quelle que soit la direction aider à l'exécution des pièces et former les cortèges qui devront arriver à l'heure, dans les quarante meetings.

Les orateurs qui doivent parler dans les diverses réunions ont été convoqués à un conciliabule de l'Union des Syndicats dans l'après-midi. A chacun d'eux il a dû remis un schéma et un ordre du jour pour donner un caractère général à la manifestation. Les orateurs se trouveront sur les concentrations, ayant reçu les mêmes instructions que les camarades chargés de la besogne.

Les irrégularités du Quai d'Orsay

M. Herbette, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, beau-frère de M. Atlisé, ministre de France à Munich, que M. Hanon a mis en cause dans ses déclarations sur l'enquête d'instruction, déclare qu'en s'attendant à cette attaque de M. Hanon. Il l'avait prévue et avait écrit à son beau-frère qui lui a répondu par une longue lettre dont voici le passage essentiel :

Mais quoi que Hanon puisse faire, il ne pourra trouver dans mes diverses gestions aucun acte en opposition avec les instructions du ministère. Toutes mes affaires sont claires et limpides. Tous les règlements m'ont été strictement appliqués et je n'ai jamais demandé autre chose.

En ce qui concerne l'indemnité de logement, elle m'a même appliqué, sur la demande de Clausse, l'article qui donne au chargé d'affaires un quart en plus de son domicile de représentation quand le ministre, prenant un congé de plus de deux mois, ne laisse pas d'installation derrière lui.

Tout a été régulier et il ne m'a été attribué aucune indemnité supplémentaire pour les lourdes charges de l'abonnement et du loyer de chancellerie. Ou c'est bornée à m'autoriser à appliquer à l'abonnement le crédit du 14 juillet et à donner à mon successeur les augmentations de loyer et autres qui ont été reconnues indispensables.

Les manifestations de Bar-sur-Aube

Bar-sur-Aube, 30 avril.

La manifestation annoncée s'est déroulée sous une pluie battante. On évalue à deux mille le nombre des vignerons qui sont venus de tous les coteaux.

Le départ du défilé a eu lieu à l'extrémité du faubourg du Boulevard. Le cortège était précédé de pancartes, de drapeaux rouges et de fanfares jouant l'hymne des vignerons. Elle a duré une heure environ.

A 4 heures a eu lieu un grand meeting. Plusieurs orateurs y ont pris la parole notamment MM. Pier et Allard, qui ont critiqué l'attitude des dissidents.

Un ordre du jour de confiance renouvelant les pouvoirs au comité a été voté par l'assistance.

La police n'est effectuée sans incident.

Dans la soirée les manifestants avant entraînt le cortège des troupes, il en est résulté quelques incidents graves. Les chevaux des dragons ont été frappés, le colonel commandant le 2e dragons, M. La Mitry, a été désarçonné par les manifestants. Plusieurs arrestations ont été opérées mais n'ont pas été maintenues. A un moment le préfet de l'Aube et le sous-préfet de Bar-sur-Aube se sont trouvés cernés par les manifestants.

Bar-sur-Aube, 30 avril.

C'est au moment où M. Checq, à la tête d'un groupe de manifestants, rentrait dans la ville, qu'une bagarre a éclaté entre les vignerons et les cavaliers. Les dragons invités à charger ; quelques-uns d'entre eux ont été désarçonnés et plusieurs chevaux blessés. Du côté des manifestants, on compte également plusieurs contusionnés dans la bagarre. Finalement la foule a été dispersée.

C'est à tort que l'on a cru que le commandant De Mitry avait été désarçonné par des manifestants. Cet officier est tombé accidentellement par suite d'un faux pas de son cheval.

A 10 heures, le préfet et le sous-préfet sont rentrés à la sous-préfecture. Le calme était presque rétabli dans la rue. Seuls quelques groupes isolés continuaient des manifestations sans importance.

Le Ministre des Travaux publics

AUX SABLES D'OLONNE

Les Sables d'Olonne, 30 avril.

M. Charles Dumont, ministre des Travaux Publics, accompagné de M. Le Trésor, chef de son cabinet, est arrivé ce matin aux Sables d'Olonne, pour présider à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Godet, ancien maire de la ville, et du nouvel hôpital.

Le monument militaire lui n'est été rendu sur le parcours.

La population a accueilli chaleureusement le ministre.

A midi, a eu lieu un grand banquet populaire de 8000 couverts, salle du Gymnase.

Le Congrès des P. T. T.

Paris, 30 avril.

A la clôture du Congrès des sous-agents des Postes, un grand meeting a eu lieu. Plusieurs orateurs y ont pris la parole, pour terminer du jour suivant a été voté :

« Les sous-agents des Postes approuvent sans restriction le conseiller et la tactique suivies par l'ancien renseil syndical ; demandent maintenant au nouveau conseil de persévérer dans cette voie ; acclament la décision du Congrès préférant l'abstenir de toute relation officielle avec les pouvoirs publics plutôt que rentrer leurs camarades organisés de l'industrie privée qui tiennent pour l'émancipation totale de la classe ouvrière ; affirment leur volonté formelle de continuer à un régime de la loi de 1884 qui seule leur donne satisfaction. »

La typhoïde à Brest

Brest, 30 avril.

L'épidémie de fièvre typhoïde ne fait que s'étendre. On remptie actuellement 32 malades à l'hôpital militaire, dont 16 provenant du vaisseau-école « Calédonien ». Le quartier-maître Monnin vient de succomber des suites de l'épidémie.

Atterrissage mouvementé

Chatellerault, 30 avril.

L'aviateur de vaisseau Comeau, venant d'Issy-les-Moulineaux, a atterri à deux kilomètres de Chatellerault et a eu beaucoup à souffrir du vent et de la pluie.

En atterrissant, son appareil a subi une légère avarie au gouvernail d'arrière ; l'aviateur est indemne ; son appareil a dû être démonté et l'officier-aviateur rentrera à Paris par chemin de fer.

Explosion sous un tunnel

Cologne, 30 avril.

Quatre ouvriers qui travaillaient à la construction d'un tunnel sur la nouvelle ligne de chemins de fer Hembach-Bonnhold, ont été atteints par l'explosion accidentelle d'un charge de poudre.

Un d'entre eux a été tué sur le coup ; l'état des trois autres blessés laisse peu d'espoir.

Le plus gros conscrit de France

Au nombre des conscrits qui ont passé aujourd'hui le Conseil de revision, se trouvait un jeune homme, M. Carvaisier, fils du représentant des sapeurs-pompiers, qui ne pèse pas moins de 165 kilogs.

Ce jeune phénomène n'est pas grand. Il est seulement de taille moyenne.

Il peut certainement revendiquer le titre de plus lourd et plus gros conscrit de France.

Terrible accident d'usine

Rennes, 30 avril.

Un terrible accident s'est produit à Fougères, dans une fabrique de chaussures. Un ouvrier, nommé Morel, en remontant un à réparer un courroie de transmission, a été happé par l'arbre transmetteur. Le malheureux devait se mouler pitoyablement.

Drame de la folie

On mande de Malenki :

Dans un accès de folie, un paysan a tué à coups de barre de fer, son père, sa mère et son deux filles et a blessé grièvement son frère et son fils.

Le crime de Houndsditch

Londres, 30 avril.

C'est demain lundi que commenceront les débats de l'affaire des terroristes de Houndsditch, qui tuèrent, dans les circonstances tragiques que l'on se rappelle, trois agents de police qui tentaient de les arrêter.

Le principal auteur du crime, Pierre le Peintre, n'a pu être retrouvé, et l'on maintend à ce que des révélations à son sujet soient faites au cours des débats qui auront lieu demain.

DANS LA RÉGION

Le grave accident de Marcq-en-Barœul

L'ÉTAT DES BLESSÉS

L'état des victimes de l'accident survenu samedi, au hameau de Fromentel-Barœul, est toujours aussi grave.

Les noms de chacun d'eux :

M. Jules Mordbert, à Marcq, contusions à la cuisse gauche et au côté droit du corps.

M. Pierre Demouilin, à Wervicq-sud (Belgique), plaies contuses à la jambe gauche et à la tête.

M. Jules Houzé, à Wasquehal, contusions sur tout le corps, contusions plus violentes sur les reins.

M. Joseph Houzé, à Croix, contusions sur reins et aux bras.

Ces quatre blessés ont été reconduits à leur domicile.

La quatrième ouvrier blessé, M. Henri Dugire, à Lezaly (Belgique), porte des contusions sur bras, à la tête et à la jambe droite. Il a été transporté par un habitant de la rue Carnot, M. Prévost-Bertin, qui l'a soigné.

L'ENQUÊTE

M. Dupuis, commissaire de police, a fait barrer la voie ferrée et un liment rétablir tout autour une palissade. Il a levé le parquet de Lille.

Des sauvetages, M. Grimpret, ingénieur, Ponts et Chaussées, contrôle à cette heure, 1 à 2 heures du soir, le barrage pour permettre aux trains de circuler.

Les funérailles ont lieu dimanche.